

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en
exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (09)
**Office du tourisme de
Seclin - convention et
représentants**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :
30 mars 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :
20 mars 2023

COMMUNE

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215906025-20230327-230327D9TOURISM-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Signature convention office tourisme Seclin et désignation des représentants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Office de Tourisme de Seclin Mélantois s'engage à travailler en étroite collaboration avec la commune de Tressin pour la valorisation et la promotion touristique de la commune et peut-être d'un soutien spécifique sur certains projets.

Un membre représentant de la commune de Tressin sera élu pour siéger au « Collège intercommunal ».

En contrepartie, pour permettre de remplir cette tâche, la commune de Tressin attribuera annuellement à l'Office de Tourisme de Seclin Mélantois une subvention dont le montant sera défini en fonction du nombre d'habitants (au 1er janvier de chaque année), établie à 0,15 € par habitant.

Cette subvention sera versée au cours du premier semestre de chaque année.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de son Conseil municipal, pour intégrer le « Collège intercommunal » de l'Office de Tourisme de Seclin Mélantois. Ils pourront engager la commune de Tressin lors des discussions menées et feront connaître à l'Office de Tourisme de Seclin Mélantois, les projets touristiques de la commune de Tressin au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Monsieur Vincent Debeir comme titulaire et Madame Monique Loosen comme suppléante et autorise le Maire à signer la convention avec l'Office de tourisme de Seclin.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

